

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS SNCF du 3 mai 2022

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Préfecture du Lot	Anne-Cécile VIALLE Aline LUMBETO Yann LE ROY	Sous-Préfète	Présente Présente Présent
SIRACED PC			Absent
SDIS			Absent
DREAL	Jean ROGISTER		Présent
DIRECCTE			Absent
DDT			Excusé
ARS			Absent
collège collectivités			
Mairie de Biars-sur-Cère	Elie AUTEMAYOUX		Présent
Mairie de Bretenoux	Laurent ESCARPE Alain DUMAZEL	1 ^{er} Adjoint au Maire Adjoint au Maire	Présent Présent
Mairie de Girac	Philippe BOISSAC		Présent
Conseil départemental	Malik BEKADDOUR		Présent
Communauté de communes Causse et Vallée	Le président Son représentant	Titulaire Suppléant	Absent Absent
collège riverains			
Riverain	Didier BLANC	Titulaire	Présent
Riveraine	Jocelyne MAROT	Titulaire	Présente
Collège de Bretenoux	Le principal Son représentant	Titulaire Suppléant	Absent Absent
DSDEN	Le chef de la division pilotage et logistique Son représentant	Titulaire Suppléant	Présente
collège exploitants			
SNCF Réseau EIV QUERCY CORREZE	Le directeur Son représentant	Titulaire Suppléant	Présent Présent
Collège salariés			
SNCF Réseau EIV QUERCY CORREZE	Landry ROBERT Renaud CHEVALLIER	Titulaire Suppléant	Présent Absent

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 9 décembre 2021
2. Bilan de l'année 2021 du fonctionnement du site SNCF réseau
3. Retour de l'inspection des installations classées
4. Perspectives 2022/2023
5. Questions diverses

Ouverture de la séance à 14h16 sous la présidence de Mme Vialle, Sous-préfète de Figeac.

Mme la Sous-préfète demande d'effectuer un tour de table, présente l'ordre du jour et remercie d'accueillir la CSS dans les locaux.

1. Validation du compte-rendu de la précédente CSS du 9 décembre 2021

La DREAL fait part d'une remarque, venant du représentant de la DREETS qui a signalé une erreur en page 4 du compte-rendu. Il a été identifié comme « le représentant de l'ARS » et non par « le représentant de la DIRECCTE ».

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 9 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Bilan de l'année 2021 du fonctionnement du site SNCF réseau

Le directeur du site SNCF présente les activités du site, le bilan annuel 2021 et les perspectives 2022. L'activité du site reste constante.

Il poursuit avec la présentation des investissements pluriannuels, qui a été communiquée le 9 décembre 2021. Des montants conséquents sont à prévoir sur les années 2023, 2024, et 2025 du fait de la modernisation du site.

Il présente les éléments en matière de ressources humaines et économiques du site. Une perspective d'embauche est en cours, avec cinq personnes actuellement en cursus de recrutement.

Le directeur du site SNCF poursuit aborde les résultats économiques, avec une prévision d'accostage 2022 de l'ordre de 24 millions d'euros. Il précise que la CSSCT Seveso n'a pas changé.

Il poursuit en indiquant qu'un audit interne sécurité a été demandé par Mme la Sous-préfète. L'Audit National Sécurité examine la santé et la sécurité au travail, mais également le respect des prescriptions dans les activités opérationnelles. Il indique des résultats acceptables.

Les certifications ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 sont en proposition de maintien par l'organisme Afnor.

Mme la Sous-préfète demande si l'audit a été réalisé sur le site de Brive-la-Gaillarde.

Le directeur du site SNCF indique que l'audit s'est porté sur les deux sites, Bretenoux et Brive-la-Gaillarde.

Il reprend la présentation sur le système de gestion de la sécurité. Il présente les formations réalisées sur le site. Une mise en place de prélèvements et d'analyse de l'air a été réalisée sur le site.

Mme la Sous-préfète souhaite connaître le nombre d'analyseurs présent sur le site.

Le directeur du site SNCF indique avoir un analyseur d'air, et explique que 6 points de prélèvements vont être mis en place.

Il présente le prochain exercice du Plan d'Opération Interne (POI), qui aura lieu le 18 mai 2022 à 14 heures. La sirène sera activée pendant cinq minutes et quarante secondes. Il indique les objectifs à atteindre. Suite à une inspection de la DREAL ayant révélé un écart sur l'analyse d'air, le directeur

du site SNCF indique qu'il restera attentif concernant le déclenchement des prélèvements et des analyses d'air lors de cet exercice. Il explique avoir depuis corrigé l'écart.

Il présente les différentes données concernant les accidents du travail et fait le bilan des trois dernières années :

- 2020 : 7 accidents du travail avec arrêt.
- 2021 : 7 accidents du travail avec arrêt.
- 2022 (au 17 avril) : 2 accidents du travail avec arrêt

Il indique avoir mis en place une action de promotion de la remontée des précurseurs.

Il poursuit sur la surveillance des cheminées. Il constate un léger dépassement en composés organiques volatiles sur la cheminée de chaudière. Celle-ci est vétuste et est amenée à être remplacée.

Concernant la cheminée à pompe à vide et la cheminée de détente, les rejets sont conformes.

Il précise que le réseau piézomètre a été renforcé comme indiqué lors de la dernière CSS. Le diagnostic sol est en cours de validation avant diffusion. Il poursuit avec les rejets aqueux sur la sortie de site. Au jour de la tenue de la CSS, tout est conforme.

La présentation se poursuit avec pour sujets la nouvelle chaudière et l'étude de dangers. Il précise que la nouvelle chaudière est alimentée par du fioul, en remplacement de la chaudière bois qui ne fonctionne plus. Il s'agit d'une chaudière de location. Une étude de dangers a été réalisée et proposée à la préfecture et à la DREAL. Il indique avoir reçu aujourd'hui, le projet d'arrêté préfectoral complémentaire. Avant l'utilisation de la chaudière, il possède quinze jours pour se conformer au projet. Il précise que cette chaudière au fioul ne sera pas définitive, elle est en attente d'une chaudière plus vertueuse dans le cadre de la modernisation du site.

Le projet de transformation industrielle post-créosote est acté par la direction de SNCF Réseau depuis le 11 avril 2022. Un comité de direction va se mettre en place. Le directeur du site SNCF réseau indique avoir une cible opérationnelle pour fin 2024 et souhaite être le premier en Europe à avoir un panel de fournisseurs.

Mme la Sous-préfète souhaite des précisions.

Le directeur du site SNCF précise que le site de Bretenoux vise à être le premier fournisseur européen.

Une réadaptation du site au niveau industriel va être réalisée. Il indique, au niveau des salariés, qu'aucun licenciement n'est à prévoir. Une reconversion professionnelle se fera sur site. Une CSE est prévue le 8 juin 2022.

Mme la Sous-préfète demande à connaître le fonctionnement des nouvelles chaudières.

Le directeur du site SNCF indique que ce sont des chaudières au propane appuyées par des panneaux photovoltaïques. Il précise que le propane provient des pays nordiques.

Il indique que la créosote est viable jusqu'à fin 2023 sur site. En Europe, la fin de la créosote est prévue en 2027. Le nouveau produit est le Tanasote S40, alternative composée d'huile et de cuivre.

Mme Marot, riveraine du site, souhaite savoir si le Tanasote S40 est un produit dangereux.

Le directeur du site SNCF indique ne pas avoir la preuve au niveau de la cellule toxicologique de la SNCF, mais il s'est renseigné auprès de scientifiques pour confirmer que le Tanasote S40 est un produit moins dangereux et moins cancérigène.

L'adjoint au Maire de Bretenoux demande si le site SNCF restera un site Seveso.

Le directeur du site SNCF répond par la positive.

Le responsable du pôle d'investissement de la SNCF précise que le Tanasote S40 reste un produit dangereux.

Mme la Sous-préfète demande si le produit est inflammable.

Le responsable du pôle d'investissement de la SNCF indique que les études sont encore en cours. La validation se fera avant la mise en service. Il précise que le produit est déjà utilisé en Europe.

Le représentant du conseil départemental du Lot demande si l'usine de fabrication du Tanasote S40 est localisée en France.

Le directeur du site SNCF précise que l'approvisionnement se fera depuis la Grande-Bretagne et que 25 % de la production sera européenne.

Mme la Sous-préfète demande si le produit est utilisé dans d'autres conditions.

Le responsable du pôle d'investissement de la SNCF indique, qu'en Grande-Bretagne, il est utilisé pour l'aménagement des panneaux paysagés.

Le directeur du site SNCF poursuit avec la présentation du planning de réalisation de la nouvelle unité d'imprégnation. Le 5 mai 2022, la transformation industrielle a été lancée. A partir de cette date, le site a trente mois pour effectuer la production du Tanasote S40.

Il présente la nouvelle imprégnerie avec deux autoclaves de trente-deux mètres. Il précise que le bâtiment portera les fonctions d'imprégnerie et de chaufferie.

Le responsable du pôle d'investissement de la SNCF fait une présentation du plan provisoire d'implantation des panneaux solaires sur le site. Cette implantation permettra de chauffer le produit de traitement.

Mme la Sous-préfète demande si les panneaux solaires seront bien sous la voie.

Le responsable du pôle d'investissement de la SNCF répond par la positive.

Le directeur du site SNCF mentionne l'accord pris avec le fournisseur afin que l'implantation soit réalisée en 2023/2024.

Mme la Sous-préfète souhaite des précisions quant à l'avenir des bâtiments non utilisés.

Le directeur du site SNCF indique une démolition éventuelle.

Le responsable du pôle d'investissement de la SNCF précise que des discussions sont en cours concernant le financement possible pour la démolition et l'utilisation future de cette zone.

3. Retour de l'inspection des installations classées

La DREAL présente l'étude de dangers. En août 2020, la DREAL a reçu une étude de dangers autoportante. Le représentant de la DREAL explique que l'étude de dangers est réexaminée tous les 5 ans. En février 2021, en conclusion de l'instruction de ce dossier, la préfecture a acté que l'étude de dangers est conforme et a prescrit le prochain examen en août 2025.

Mme la Sous-préfète souligne que le site sera dans la nouvelle configuration.

La DREAL acquiesce et reprend en présentant l'instruction du réexamen « IED », axé sur les rejets atmosphériques du site.

Il explique que le site SNCF a reçu en décembre 2020 les documents listant les meilleures techniques disponibles. Celles-ci permettent de diminuer les effets sur l'environnement et les riverains. En décembre 2021, dans le temps imparti, la DREAL reçoit le dossier présentant l'état du site actuel. Au

cours de cette année, la DREAL transmettra à la préfecture son avis sur le dossier de réexamen IED du site SNCF.

La DREAL poursuit en présentant le porter à connaissance, reçu en novembre 2021. Celui-ci concerne la location d'une chaudière au fioul. La DREAL a fait une demande de complément à l'exploitant du site, afin de s'assurer des nouveaux effets. Au vu des éléments fournis par l'exploitant, la DREAL a rédigé un rapport à destination de la préfecture. L'arrêté préfectoral est acté le 3 mai 2022. Afin d'exploiter la location de chaudière au fioul, le directeur du site possède quinze jours pour faire ses remarques.

Mme la Sous-préfète demande si le site fonctionne avec une seule chaudière.

Le directeur du site SNCF répond par la positive.

La DREAL poursuit sur l'inspection réalisée le 14 septembre 2021, centrée sur les dispositions du plan d'opération interne. Un seul fait susceptible de mise en demeure a été retenu et dix observations formulées. Le fait susceptible de mise en demeure concerne la capacité à caractériser les molécules odorantes et de les analyser en cas de sinistre sur le site. En janvier 2022, le directeur du site SNCF a soldé l'écart relevé. La DREAL trouve appréciable que le thème de l'exercice POI porte justement sur le problème qui avait été soulevé.

Le directeur du site SNCF précise, dans le cadre des prélèvements et des analyses des documents de la DREAL, que leur cabinet scientifique a eu une lecture erronée. Depuis, le directeur du site SNCF ne fonctionne plus avec ce cabinet.

Mme la Sous-préfète demande si le fait susceptible de mise en demeure vient de cette situation.

Le directeur du site SNCF répond par la positive.

4. Perspectives 2022/2023

Ce sujet a été traité précédemment par l'entreprise SNCF-Réseau EIV QUERCY CORREZE.

5. Questions diverses

M. Blanc demande quelles sont les méthodes utilisées par le site SNCF afin de prévenir les riverains lors d'un réel départ de feu.

Le directeur du site SNCF explique que la rédaction du Plan Particulier d'Intervention (PPI) va formaliser la conduite à tenir.

L'adjoint au directeur des services du cabinet du préfet du Lot prévoit que le PPI soit finalisé à la fin de l'année 2022.

M. Blanc demande, concernant l'effondrement d'un barrage en amont, les mesures qui ont été prises.

L'adjoint au directeur des services du cabinet du préfet du Lot précise que le PPI grand barrage existe. Il est consultable auprès des mairies. C'est au maire d'en informer les populations.

L'adjoint au Maire de Bretenoux explique, qu'en février 2021, lors des inondations, le plan communal de sauvegarde a été mis en place. La mairie possède le recensement de la population.

M. le Maire de Biars demande, si les sirènes qui retentissent en début de mois, sur la commune de Biars sont des essais.

L'adjoint au directeur des services du cabinet du préfet du Lot répond par la positive.

Mme la Sous-préfète souhaite informer les membres du conseil municipal de Biars-sur-Cère que la sirène retentira lors de l'exercice POI.

Le chef de service des bâtiments départemental du Lot souhaite connaître la raison pour laquelle la sirène sonne pendant cinq minutes quarante secondes.

M. Blanc explique que lors d'un incendie, quatre sirènes retentissent sur une durée totale de cinq minutes quarante secondes.

Mme la Sous-préfète souhaite, qu'à la finalisation du PPI, une réunion publique soit réalisée.

L'adjoint au directeur des services du cabinet du préfet du Lot indique que le maire se doit d'informer la population des zones inondables. Le DICRIM, document destiné à la population, détenant les moyens d'alerte et les actions à réaliser par le maire, est disponible en mairie.

M. le Maire de Biars indique avoir mis en place un élu responsable par quartier.

L'adjoint au Maire de Bretenoux précise que lors de la visite des techniciens EDF suite à la crue de 2021, les techniciens ont expliqué qu'un barrage ne peut pas tomber.

L'adjoint au directeur des services du cabinet du préfet du Lot acquiesce et indique qu'il y a des procédures.

Mme la Sous-préfète demande si lors de nouvelles installations, le phénomène d'inondation est pris en compte et s'il y a un risque d'inondation sur le site SNCF.

L'adjoint au directeur des services du cabinet du préfet du Lot explique ne pas avoir la connaissance des limites des montées des eaux.

M. le Maire de Biars répond par la négative.

Mme la Sous-préfète demande si le nouveau collège en construction sera à proximité des panneaux photovoltaïques.

Le directeur d'EIVQC répond par la positive.

Le représentant des salariés souhaite préciser que le site a la chance d'avoir une direction transparente. Néanmoins, il souligne plusieurs inquiétudes dues à la modernisation du site. Celles-ci portent sur la co-activité, l'impact au niveau des effectifs, l'organisation et les conditions du travail. Il indique que le site n'a pas de médecin de travail SNCF attiré depuis plusieurs mois. Concernant le transport des marchandises par voie ferroviaire, il affirme ne pas voir d'avancées.

Mme la Sous-préfète demande si le médecin du travail provient du site de Brive-la-Gaillarde.

Le directeur d'EIVQC indique que le site de Brive-la-Gaillarde va devenir un centre de compétences. Cela va permettre une augmentation des effectifs globaux entre 2023 et 2024. Des informations sont mises en place concernant l'organisation de travail.

Il indique que le conseil social et économique étudie l'attribution d'un médecin du travail. Concernant les transports de marchandises par voie ferrée, il revient aux responsables des chantiers de décider de la mise en place de chemin de fer.

Mme la Sous-préfète souhaite connaître l'évolution possible sur le marché grâce au nouveau produit qu'est le Tanasote S40.

Le directeur d'EIVQC répond qu'il y a une captation de marché français et européen.

Mme la Sous-préfète souhaite connaître l'impact des externalités possible sur le trafic et sur le marché.

Le directeur du site SNCF réseau explique, qu'avec les problèmes climatiques, malheureusement, la traverse en béton armé va demander de plus en plus d'énergie. Si le coût carbone est pris en compte, la traverse de béton armé coûte plus cher que la traverse bois. Pour le moment ce n'est pas le cas.

Mme Marot, riveraine, demande quelle est la durée de vie de la traverse béton armée.

Le directeur du site SNCF réseau répond une cinquantaine d'années.

Mme la Sous-préfète souhaite connaître la durée de vie de la traverse bois.

Le directeur du site SNCF réseau répond une quarantaine d'années.

Mme la Sous-préfète demande quelles sont les traverses présentes sur les intercités.

Le directeur du site SNCF réseau précise que ce sont des traverses de béton armé.

Mme la Sous-préfète invite les participants à visiter le site.

Levée de séance à 15h35.



Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète de Figeac

Anne-Cécile VIALLE

